Convention SDIS 25 / Ville de Besançon - Échanges de données cartographiques

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs (SDIS 25) se lance dans la réalisation de plans communaux d'intervention à partir de son Système d'Informations Géographiques (SIG). Ces plans doivent permettre aux secours, le plus rapidement possible de repérer l'adresse d'intervention, d'identifier les meilleures conditions d'accessibilité et d'utiliser les points d'eau les plus adaptés. Les informations portées sur ces plans sont le réseau routier, le bâti et les établissements répertoriés, les points remarquables, les points d'eau et les Centres de Secours.

Les Services Techniques du SDIS 25 ont déjà pris contact avec notre Direction Plan et Informations Géographiques pour formaliser ces échanges de données et en connaître la faisabilité par quelques tests pratiques. Ces différents essais semblent, à ce jour, concluants. Il est donc proposé d'officialiser ces échanges par une convention.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire à signer la convention avec le SDIS 25.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 7 avril 2004